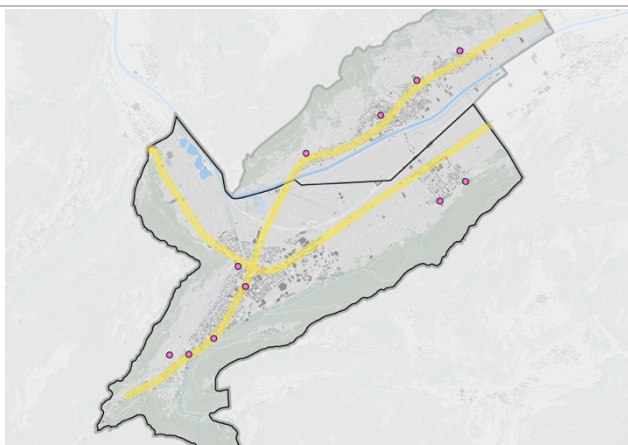


| U.D.4.8 Développement et protection du patrimoine bâti (fiche de principes) | |
|--|--|
| Catégorie | Densification Priorité - |
| Instance(s) responsable(s) | Toutes Instance(s) concernée(s) Canton, Communes |
| Stratégies sectorielles | S.U.1 S.U.2 |
| Description | <p><u>Etat actuel</u> L'agglomération comprend plusieurs tissus bâtis considérés comme intéressants en termes de patrimoine (national, régional et local). Si des mesures sont entreprises par les communes pour préserver et valoriser ce patrimoine – notamment par la démarche d'inventaire – elles entrent parfois en conflit avec la nécessité de développer le bâti vers l'intérieur et les besoins de densification.</p> <p><u>Etat attendu</u> En poursuivant la démarche d'inventaire, les communes acquièrent une connaissance fine de leur patrimoine. Il est cependant important de pouvoir compléter ce travail efficacement en reliant les inventaires de patrimoine bâti aux RCCZ de manière harmonisée entre les communes, et ce afin de pouvoir déterminer clairement les potentiels de rénovation, de transformation et de densification dans les centres. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue aussi au développement des espaces publics de qualité. Le développement d'outils complémentaires destinés à la protection du patrimoine est également important (périmètres de développement, commission du patrimoine, guide de bonnes pratiques, etc.) et permet d'assurer une bonne protection tout en permettant les constructions / transformations en vue d'une densification et d'une revitalisation des centres historiques.</p> |
| Opportunité et utilité | <p><u>Opportunité :</u> Considérée comme un levier de développement, la protection du patrimoine permet de trouver un bon équilibre entre les besoins de densification et la conservation d'espaces de qualité dans les centres historiques.</p> <p>De par la connaissance fine du patrimoine que permet l'inventaire, celui-ci offre la possibilité d'enrichir l'offre culturelle et touristique du coude du Rhône et contribue notamment au renouveau des espaces publics dans les centres villageois et urbains.</p> <p><u>Utilité :</u> – CE2 : Développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti.</p> |
| Coordination entre transports et urbanisation | Profiter de la protection du patrimoine pour éviter la construction de parkings sauvages qui dénatureraient les espaces extérieurs et auraient un impact néfaste sur le site environnant. Par ailleurs, afin de redonner de la perméabilité aux vieux villages, le maintien et la création de cheminements piétons doivent être encouragés. |
| Réalisation | |
| Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21) | Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée |
| Etat de planification | <p>Martigny : existence d'une commission du patrimoine – relevés de patrimoine réalisés le long de l'Avenue du Grand-St-Bernard – Réalisation des inventaires</p> <p>Martigny-Combe : en cours – inventaires du patrimoine bâti en cours de finalisation</p> <p>Fully : en cours – Début de l'inventaire prévu en 2021 avec le village de Branson puis avec les autres villages</p> |

| | | | |
|-------------------------------------|--|---------------------------------|----------|
| Calendrier de mise en oeuvre | Martigny : à déterminer Martigny-Combes : mise à l'enquête 2021 Fully : Mise à l'enquête de Branson prévue en 2022. Suite à déterminer. | | |
| Autre | | | |
| Fiches concernées du PDC | A.5, A.8, C.2, C.3 | Fiches concernées du PDi | U1.1, M1 |
| Lien avec les autres mesures | U.EP.4.1 Requalification des espaces publics | | |
| Documents mis à disposition | <ul style="list-style-type: none">– Patrimoine bâti – inventaire., classement, mise sous protection, Guide à l'intention des communes, édition 01(2017)– Densipedia.ch – Rûti ZH : Densification dans un centre inscrit à l'ISOS – 2021-URL : https://www.densipedia.ch/fr/ruti-zh-densification-dans-un-centre-inscrit-lisos | | |

Plan de situation au 1 : 50'000**Plan selon état d'avancement**